

DÉPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE
DE TRÉBEURDEN

EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT, le ONZE du mois de DECEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉBEURDEN,
dûment convoqué le 04 décembre 2020 s'est réuni en séance ordinaire,
sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire.

Présents : BOIRON, BILLIOU, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, JEZEQUEL, LANGLAIS, LE
BERRE, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE PENVEN, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE,
MONFORT, MULLER, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

Procurations : HUCHER à MAINAGE, JULIENNE à LE PROVOST, LE BIHAN à HALNA

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Franck LE PROVOST
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

OBJET : TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX - ANNÉE 2021

Délibération rendue
exécutoire, après
envoi en Préfecture,
et publication le
16 décembre 2020

Le Maire, Bénédicte
BOIRON



VU la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2019 fixant les
tarifs de certains services communaux pour l'année 2020 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs des prestations de services pour l'année
2021 selon les tableaux annexés à la présente délibération,
- **DIT** qu'ils seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2021.

Pour copie conforme,
Le Maire, Bénédicte BOIRON,

